

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41

présenté par

M. Perez, Mme Sicard, M. Ballard, Mme Joncour, Mme Parmentier, M. Odoul, Mme Lavalette,
M. Chudeau, M. Clavet, Mme Auzanot, M. Beurain, M. Bilde, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Christian Girard et Mme Joubert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
